



FLASH INFO

FUBLAINES

avril 2009

SECRETARIAT



Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat :

- Lundi-mardi : 14h à 18h
 - Mercredi : 9h à midi et 14h à 19h
 - Jeudi : fermé
 - Vendredi : 14h à 19h
- Il est possible d'être reçu le matin, uniquement sur rendez-vous.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 30 avril au 10 mai 2009.

ANIMATIONS

8 mai : cérémonie au Monument aux Morts à 10h45, suivi du pot de l'amitié à la salle polyvalente. A l'occasion de cette commémoration, comme chaque année, les enfants de l'école collecteront des fonds pour le «*Bleuet de France*». **Nous comptons sur votre compréhension pour accueillir gentiment ces bénévoles.**

9 mai : inauguration du puits de la Fontaine du Toit restauré. Vous êtes cordialement invités à partager le pot de l'amitié, sur place, à 11h30.

Du 11 au 22 mai : « *LES CONTINENTS* », exposition des élèves de l'école, à la maison HUE, les jours d'école de 16h30 à 18 heures et le 17 mai de 10 heures à midi et de 14h à 16 heures.



17 mai : brocante du village organisée par le **Comité des fêtes.**

7 juin : **Familles Rurales** vous proposent une sortie "**acro-branchee**"

Inscription et règlement au 01 60 09 43 69.

14 juin : Avec **Familles Rurales**, visite du chantier médiéval de GUEDELON. Repas sur place. Inscription et règlement avant le 14 mai.

19-20-21-22 juin : fête du village organisée par le **Comité des fêtes.**

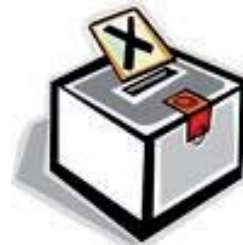
19-20 septembre : exposition de peinture.

CAPM



Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 20 mai

La Communauté d'agglomération du Pays de Meaux a mis en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat. Que vous soyez particulier ou bailleur, quelques soient les travaux que vous souhaitez faire dans votre maison, vous pouvez vous renseigner au 01 60 09 98 45, avant le début des travaux.



ÉLECTIONS

Les élections européennes auront lieu le dimanche **7 juin 2009.**

LE SAVEZ-VOUS ?



Par arrêté municipal, le brûlage de déchets est interdit. Un service de ramassage est assuré, le mercredi matin, jusqu'au mois de novembre. Les sacs prévus à cet effet sont à retirer en mairie.

Par arrêté municipal, l'utilisation des outils à moteur pour le jardinage et le bricolage, est autorisée :

- en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- le samedi, de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30
- les dimanches et jours fériés, de 10h à midi

